



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 93/18

Le 14 juillet 1993

Affaire du Différend territorial
(Jamahiriya arabe libyenne/Tchad)

Déroulement et clôture des audiences

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Les audiences publiques que la Cour a tenues en l'affaire du Différend territorial (Jamahiriya arabe libyenne/Tchad), à partir du 14 juin 1993, se sont achevées aujourd'hui, 14 juillet 1993.

*

Pendant le premier tour de plaidoiries, qui a eu lieu du 14 juin au 2 juillet 1993, des exposés ont été présentés :

- au nom de la Jamahiriya arabe libyenne par S. Exc. M. Abdulati Ibrahim El-Obeidi, agent de la Libye; et par M. Kamel H. El Maghur, M. Derek W. Bowett, M. Philippe Cahier, M. Luigi Condorelli, M. James R. Crawford, M. Rudolf Dolzer, sir Ian Sinclair et M. Walter D. Sohler, conseils et avocats;
- au nom du Tchad, par M. Abderahman Dadi, agent du Tchad; par M. Alain Pellet, agent adjoint, conseil et avocat; M. Antonio Cassese, M. Jean-Pierre Cot, M. Thomas M. Franck et Mme Rosalyn Higgins, conseils et avocats; et MM. Malcolm N. Shaw et Jean-Marc Sorel, avocats.

M. Guillaume a posé une question à l'agent de la Libye.

*

Le second tour de plaidoiries a eu lieu du 6 au 14 juillet 1993. Ont pris la parole :

- au nom de la Jamahiriya arabe libyenne S. Exc. M. Abdulati Ibrahim El-Obeidi, agent de la Libye; M. Kamel H. El Maghur, M. Derek W. Bowett, M. Philippe Cahier, M. Luigi Condorelli, M. James R. Crawford, M. Rudolf Dolzer, sir Ian Sinclair et M. Walter D. Sohler, conseils et avocats;

- au nom du Tchad, M. Abderahman Dadi, agent du Tchad, M. Alain Pellet, agent adjoint, conseil et avocat; M. Antonio Cassese, M. Jean-Pierre Cot, M. Thomas M. Franck et Mme Rosalyn Higgins, conseils et avocats; et MM. Malcolm N. Shaw et Jean-Marc Sorel, avocats.

Les agents de la Jamahiriya arabe libyenne et du Tchad ont donné lecture des conclusions finales de leurs gouvernements.

*

Les plaidoiries étant terminées, la Cour va maintenant entamer son délibéré.

La date de l'audience publique à laquelle il sera donné lecture de l'arrêt sera annoncée dans un communiqué de presse.